



Litige avec un cabinet d'architecture

Par **doty**, le **04/12/2012** à **08:50**

[fluo]BONJOUR[/fluo] pour réaliser des travaux de réhabilitation de notre maison, nous avons fait appel à un cabinet d'architecture. nous avons signé un contrat forfaitisé pour cette prestation. durant la période des travaux nous avons demandé quelques modifications sur les implantations initiales. cela a entraîné des modifications de plans. depuis le chantier a pris un retard considérable pour des problèmes de non communication inter entreprise, et de mauvaises évaluations des contraintes de l'habitation existante. le cabinet d'architecture nous a envoyé une facture complémentaire sans nous avoir au préalable soumis un devis et nous demande de régler celle-ci si nous voulons qu'il finisse sa mission et participe aux levées de réserves, de nous fournir les plans ainsi que tous les documents concernant les travaux de notre habitation.

que devons nous faire, payé et supporter une fois de plus des frais supplémentaires de l'ordre de 3000 euros? La forfaitisation de la prestation nous semblait pourtant être une solution à toutes les mauvaises surprises de suppléments! quels sont les obligations du cabinet ? [fluo] MERCI DE VOS REPONSES[/fluo]

Par **chaber**, le **04/12/2012** à **10:04**

Bonjour

Bonjour et merci sont une marque de politesse envers nos bénévoles (revoir la charte du forum)

Par **doty**, le **04/12/2012** à **10:20**

Bonjour,

Je suis désolée de mon impolitesse je n ai jamais utilisé ce genre de forum et je pensais qu il fallait être concis dans la formulation de la demande.

Je remercie par avance toute personne qui pourrait me renseigner.

Cordialement,

Doty